

AXE 2

ANIMATION VIE DES CAMPUS

THÈME : Vie associative

OBJECTIF DE L'ACTION : Cordonner un réseau interne d'associations étudiantes agréées

CONTEXTE : Une vie de campus dynamique dépend fortement de la capacité des associations étudiantes à proposer des animations. Les associations de filières ou transversales (liées à une thématique) n'ont pas toutes les mêmes forces vives au niveau de l'implication de leurs membres actifs. Pour certains projets d'organisation évènementielle, une mutualisation des moyens et une coordination s'avèrent nécessaires. La création de la Réunion des Associations autour de la Vie Étudiante (RAVE) a ainsi vu le jour en 2023 à l'initiative des Vice-Présidents étudiants.

DESCRIPTIF DE L'ACTION : Composée d'une dizaine d'associations, la RAVE se réunit normalement une fois par mois.

La mise en place d'une coordination va permettre d'assurer la cohésion et la pérennité de ce réseau d'associations étudiantes agréées à l'Université Lumière Lyon 2.

En plus des échanges de pratiques et de la mutualisation des ressources, les missions principales de la coordination de la RAVE sont d'organiser, de réaliser et de promouvoir des actions améliorant la vie universitaire des étudiantes et étudiants. Au côté du Service Vie Etudiante, la RAVE participe activement aux animations lors de la période de rentrée puis organise de façon autonome un événement semestriel. La RAVE collabore également avec les services universitaires pour des journées d'actions de sensibilisation à l'échelle de l'établissement.

BÉNÉFICES/AVANTAGES DE L'ACTION :

- Accompagnement des associations dans leurs besoins.
- Coordination et mutualisation des moyens logistiques et humains.
- Dynamisation de la vie de campus par l'organisation d'événements et amélioration de la cohésion entre associations.

- Favoriser le pair à pair via un recrutement étudiant.

CONTRAINTE/FREINS :

- Recrutement et intégration de nouvelles associations.
- La participation au réseau repose sur l'engagement personnel des membres de chaque association, elle est remise en cause à chaque renouvellement des bureaux associatifs et peut différer d'un semestre à un autre.
- Assurer une passation annuelle du coordinateur.
- Réussir à recruter un profil suffisamment expérimenté pour un travail autonome en gestion de projet, tout en étant disponible sur les deux semestres.

TEMPORALITÉ DE MISE EN PLACE :

- Février 2026 : recrutement coordinateur
- Avril 2026 et novembre 2026 : événementiel organisé par la RAVE
- Septembre 2026 : participation aux actions de rentrée

MOYENS MOBILISABLES : Emploi étudiant financé par la CVEC (125h annuel)

ACTEURS ET PILOTE* DE L'ACTION : DVEC*

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉUSSITE :
Nombre d'associations engagées dans la RAVE